



# Révision du Projet Régional de Santé 2018-2028

*Note de positionnement*



## Positionnement global

Une société en bonne santé est une société qui permet, à tous, d'agir pour son complet bien-être physique, psychique, social et environnemental.

Le Schéma Régional de Santé (SRS) et le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) arrivant à terme en 2023, une révision a été menée en collaboration avec les acteurs du territoire à travers une concertation auprès de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), des conseils territoriaux de santé (CTS), des représentants des professionnels et des usagers, ainsi qu'avec les partenaires mobilisés dans le cadre des commissions de coordination des politiques publiques. Les premières versions du SRS et du PRAPS, issues de la concertation, seront soumises à une consultation régionale élargie incluant la CRSA, les collectivités territoriales, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie et les préfetures.

La crise du Covid-19, les différentes grandes mesures post Covid comme les Ségur de la santé ou le Conseil National de la Refondation (CNR) Santé (auquel nous avons pris part en région) ont créé de nombreuses attentes quant à une refondation attendue et espérée de notre système de santé (accès aux soins, hôpital, santé mentale, dépendance...).

« Le mode d'entreprendre participatif du mouvement mutualiste, par sa recherche constante de coopération, de conviction et de pédagogie auprès des parties prenantes, veille en effet au partage équitable de la valeur créée, à la mesure des besoins de chacun et de chaque territoire ». A ce titre, et parce que cela constitue la raison d'être du mouvement mutualiste, la Mutualité Française Hauts-de-France, acteur de santé essentiel en région, a souhaité, dans cette logique de coopération, faire connaître son positionnement sur les propositions réalisées par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Nous adhérons globalement aux objectifs généraux proposés par l'Agence Régionale de Santé qui viseront à orienter les politiques de santé menées durant les cinq prochaines années et qui traitent des grandes problématiques rencontrées sur le territoire. Des points de vigilances doivent toutefois être exprimés et feront l'objet d'un développement.

La Mutualité Française Hauts-de-France s'inscrit pleinement dans l'approche territoriale portée par les pouvoirs publics, pour faire émerger des réponses adaptées aux besoins locaux et attend énormément de ce Projet Régional de Santé. Elle sera, à ce titre, extrêmement attentive à ce qu'une place soit donnée au mouvement mutualiste pour s'inscrire dans cette dynamique territoriale aux côtés de l'ARS et des partenaires régionaux.

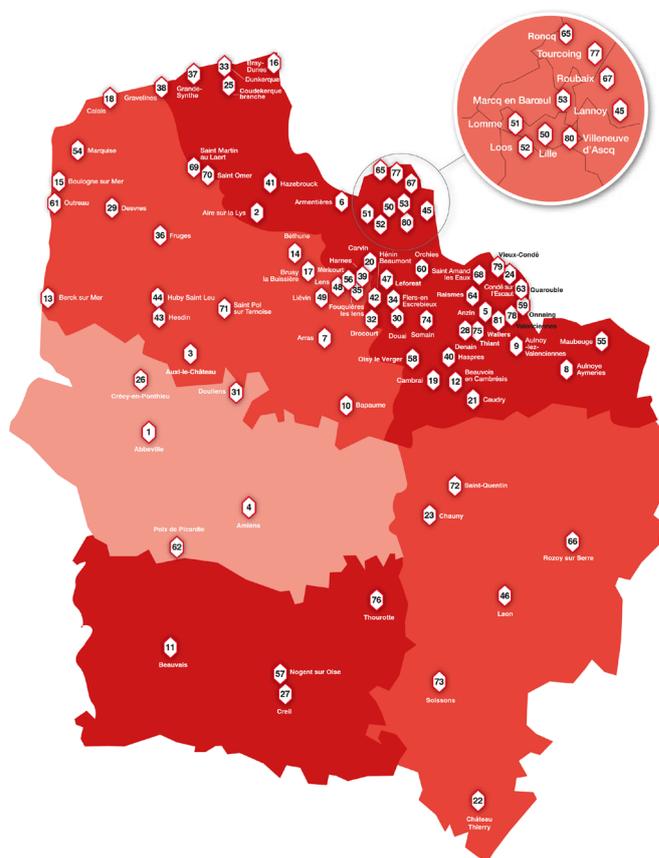
# La Mutualité Française en région

La Mutualité Française Hauts-de-France rassemble et représente plus de 142 mutuelles dans les 5 départements de la région. Au total, ce sont plus de 2 700 000 personnes qui sont protégées par l'ensemble des complémentaires santé du réseau mutualiste. Mais la Mutualité Française est bien plus qu'un simple financeur des dépenses de santé, c'est un véritable acteur régional avec une approche globale de la santé.

La Mutualité Française en région, c'est :

## Un offreur de soins

- 137 centres de soins et de santé (services en optique, audition, dentaire, centres de santé, pharmacies, établissements de santé mentale, ...) dans 50 communes ;
- 4 Hospitalisation à Domicile (HAD) ;
- 4 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ;
- 15 EHPAD.





## Une expertise en prévention

- 321 actions de prévention et de promotion de la santé en 2022 sur l'ensemble du territoire régional
- A destination de tous les publics (professionnels de santé, jeunes, personnes âgées, actifs, etc...)
- Des thématiques définies selon les priorités régionales en la matière (cancers, santé environnementale, nutrition, troubles sensoriels et bucco-dentaires, maintien de l'autonomie, santé des jeunes).

## Un acteur de l'ESS défendant des valeurs historiques comme l'accès aux soins pour tous

- Par le développement du conventionnement avec les professionnels de santé pour limiter le reste à charge de la chambre hospitalière
- Par l'information des professionnels de santé afin de favoriser le déploiement du tiers payant à l'hôpital comme en médecine de ville
- Par une politique tarifaire appliquée au sein de nos Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes qui permet une accessibilité économique

## Un acteur de santé majeur en région siégeant dans de nombreuses instances sanitaires et sociales en région pour faire valoir sa vision solidaire du système de santé français

- à l'ARS (Conseil de Surveillance, CRSA, CTS)
- dans les CPAM, à la CARSAT, à l'UGECAM
- à la CRESS, au CESER
- dans les CDCA et Conférences des Financeurs

# Renforcer un égal accès aux soins dans la région des Hauts-de-France



Le système de santé est depuis plusieurs années marqué par une double tension. D'un côté la demande s'accroît, à tous les âges de la vie, pour des raisons diverses (sociétales, générationnelles, vieillissement de la population, etc.) et continuera à s'accroître. D'un autre côté, la densité médicale se déséquilibre et s'amenuït, notamment en raison d'une vague de départs à la retraite, amorcée et à venir, du corps médical. Si ce constat est alarmant, nous pensons que ces tendances ne sont pas irrémédiables et ce n'est qu'en agissant ensemble, au plus près des territoires et en concertation avec le plus d'acteurs concernés (offreurs de soins, usagers, financeurs de la santé, pouvoirs publics, etc.), que des solutions pourront être trouvées.

## Encourager l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement en région

● **Comme constaté par beaucoup les difficultés de recrutement dans le cadre des métiers de l'humain et ce, plus particulièrement depuis la crise sanitaire, inquiète beaucoup les offreurs de soins mutualistes en région.**

Dans le cadre de l'action de la Mutualité Française, pour renforcer l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement et aider les gestionnaires de nos centres de santé et établissements sanitaires à recruter, notre Fédération Nationale a réalisé une série de portraits de professionnels de santé et travailleurs sociaux exerçant dans des établissements mutualistes : centres de santé, établissements sanitaires, établissements médico-sociaux. Les réalisations mutualistes sont une composante de l'offre de soins en région, une offre de soins de proximité. Ils sont, sur leur territoire, des acteurs bien identifiés et reconnus pour leurs actions en matière d'accès aux soins et se développent en réponse aux besoins de santé en territoire. Nos centres de santé offrent un cadre et des conditions d'exercice coordonné dans un statut alternatif, mutualiste : le salariat. Nous souhaitons faire connaître ce statut, et mettre en lumière sa diversité. Ce mode d'exercice séduit certains professionnels de santé par les avantages qu'il apporte, leur permettant notamment de se consacrer à leur cœur de métier. Ce statut, cette modalité d'exercice de la médecine, mérite d'être présenté systématiquement aux jeunes professionnels afin d'élargir leur champ des possibles.



Nos centres de santé sont une composante de l'offre de soins en région. Dans certains territoires, l'offre de soins mutualiste est parfois même la seule offre à demeurer présente auprès des populations. Par exemple, sur la Communauté de communes du Haut Montreuillois, il reste 2 dentistes pour 16 000 habitants qui sont des dentistes mutualistes (moyenne française : 62 pour 100 000 habitants, Pas de Calais : 47 pour 100 000 habitants). Cependant, ils ne possèdent pas tous les leviers permettant d'agir sur les problèmes d'attractivité qu'ils rencontrent. Nos centres de santé pourtant « vertueux » pâtissent, depuis quelques mois, d'un durcissement des conditions de recrutement, par exemple dans la validation de contrats de certains de nos professionnels par les Conseils de l'Ordre, plus vigilants depuis la révélation d'un certain nombre de centres de santé « déviants ». Nous souhaitons rappeler que nos centres de santé mettent en avant, pour leurs professionnels, l'accès à un plateau technique leur offrant des conditions de travail de qualité, qualité contrôlée par des organismes externes dans le cadre de certification. Notre mouvement a accueilli favorablement le renforcement des contrôles ciblés pour lutter contre les centres « déviants » qui surfacturent et des actes contraires à l'intérêt du patient et prend part, dans le cadre de sa participation à la commission paritaire régionale des centres de santé, aux sanctions prononcées dans le cas de pratiques déviantes avérées. Nous ne pouvons toutefois que déplorer que ces pratiques déviantes concernant quelques centres de santé, ne viennent empêcher ou nuire au développement de centres de santé vertueux ayant un rôle particulièrement important à jouer dans l'offre de santé régionale en offrant des perspectives d'exercices attractives aux professionnels de santé.

◆ **Une nécessaire revalorisation des salaires pour les personnels exerçant à domicile comme en établissements.**

Nous pensons que la recherche d'attractivité passe nécessairement par la recherche d'une juste rémunération des professionnels de santé. En ce qui concerne les salaires des métiers du soin et de l'accompagnement, nous souhaitons qu'il y ait équité de traitement entre le secteur public et le secteur privé non lucratif qui porte aussi souvent des missions de service public et d'intérêt général.

◆ **La formation initiale et la réalisation de stage : un facteur clé pour un recrutement futur.**

Enfin, nous partageons et adhérons aux propositions réalisées visant à développer et financer des coordonnateurs de stages au sein de chaque territoire d'animation en santé, dédiés à l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre de stage. Le lieu d'exercice du stage est essentiel pour sensibiliser à l'intérêt de certains modes d'exercice ou à certaines spécialisations et permettre un investissement professionnel futur au sein des structures. Des efforts doivent être faits pour augmenter le nombre de maîtres de stage universitaires en centres de santé ; médecins mais aussi dentistes et infirmiers. L'accès aux formations de maître de stage pour les praticiens exerçant en centre de santé doit être pleinement ouvert notamment pour nos services d'hospitalisations à domicile ou nos centres dentaires particulièrement intéressés en région. Nous suivrons donc attentivement le

développement de cet objectif dans lequel nous espérons pouvoir prendre part en accueillant au sein de nos établissements de nouveaux stagiaires.

◆ **Renforcer la dynamique transfrontalière pour garantir un accès à des soins de qualité.**

La Mutualité Française au niveau régional a aussi engagé un travail visant à faciliter l'accès aux soins en simplifiant la mobilité des professionnels de santé transfrontaliers. En coopération avec l'Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS), nous envisageons d'intervenir auprès des étudiants du soin et de l'accompagnement belges pour leur expliquer le système de santé français santé, les former au fonctionnement du tiers payant en France.

## **L'offre de soins mutualistes : un particularisme d'exercice qui souhaite être intégré et pris en compte dans les mesures régionales d'accès aux soins**

◆ **Nécessité d'une égalité de traitement entre les ESPIC et les établissements de santé publics, entre les libéraux et les centres de santé en ambulatoire dans le cadre de l'ensemble du PRS.**

Les établissements mutualistes relèvent d'un statut privé non lucratif. Leurs missions sont bien souvent identiques à celles des hôpitaux publics et leur finalité, tout comme eux, n'est pas lucrative. Ils contribuent en région, comme au niveau national, à renforcer le maillage territorial d'offres de soins. Néanmoins des tarifs de plus en plus différents entre les hôpitaux et les ESPIC ainsi que des surcoûts pour ces derniers qui ne sont plus financés par l'Etat, sont constatés aujourd'hui et inquiètent de plus en plus le mouvement. L'envie de soutenir les établissements publics ne doit pas en région conduire à oublier les ESPIC qui contribuent à renforcer l'offre de soins et à la réalisation des missions de service public sur le territoire. Lors de la crise Covid, la Mutualité Française Aisne Nord-Pas-de-Calais - SSAM, a offert par la prise en charge de 369 patients à « domicile » (lieu naturel ou en établissement de type EHPAD ou FAM et MAS), de l'accompagnement social primaire jusqu'à la mise en œuvre de plans de soins personnalisés plus complexes, une alternative de prise en charge constructive et efficace, en relais des établissements sanitaires qui ont été mobilisés par ailleurs dans la cadre de la gestion de l'épidémie. D'ailleurs, étant donné les obligations et le savoir-faire pour la prise en charge de patients habituellement complexes de nos services de soins et d'accompagnement mutualistes, ils ont pu s'adapter rapidement pour assurer un suivi renforcé des patients en surveillance ou infectés du Covid-19.

Nous avons pris notre part au sein de la crise du Covid-19 et sommes convaincus que nous pouvons également aider notre système de santé à affronter les grands défis qu'il rencontre aujourd'hui. A ce titre, nous serons donc attentifs à ce que nous puissions, dans les objectifs généraux du PRS,



tout comme les établissements de santé publics, avoir accès aux initiatives telles que la modernisation des établissements, annoncée par le biais de la relance des investissements (objectif général 18), ou encore participer aux projets innovants de transformation de l'offre de soins annoncés notamment pour faire face au vieillissement de la population (objectif général 13).

Au même titre que les ESPIC dans le fonctionnement hospitalier ou médico-social, les centres de santé mutualistes, agissant à but non lucratif, œuvrent au quotidien pour répondre aux enjeux de santé publique et doivent occuper une place dans le PRS. Ils sont, à nos yeux, un élément de la réussite et de la concrétisation des objectifs énoncés et doivent donc être accompagnés afin de renforcer leur place sur les territoires et consolider durablement leur valeur ajoutée grâce à l'apport d'outils et de moyens nécessaires à leur activité au service des patients.

◆ ***Soutenir le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en veillant à ce que ces dispositifs soient davantage inclusifs (objectif général 15).***

Nous déplorons que certains services de soins et d'accompagnement mutualistes, dans les faits, peinent à être associés à ces dispositifs alors qu'ils devraient être des acteurs privilégiés dans le cadre de coopérations ville/hôpital/médico-social. Si des avancées législatives sont en cours d'étude au niveau gouvernemental (proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels), inclusion n'est pas toujours synonyme d'intégration active et nous souhaiterions que nos services de soins et d'accompagnement mutualistes puissent prendre toute leur place au sein de ces dispositifs afin d'y apporter leur particularisme et de participer activement aux objectifs de santé publics que nous partageons.

◆ ***Déployer des dispositifs visant à libérer le temps médical des professionnels de santé comme le déploiement des protocoles de coopération et la promotion de l'usage des assistants médicaux.***

Afin de contribuer à l'optimisation de l'organisation territoriale de la santé, la Mutualité Française porte au niveau national une mesure ambitieuse pour structurer les soins de proximité, libérer du temps médical et développer le partage des compétences : la création d'une équipe de soins traitante constituée autour du médecin généraliste traitant. A ce titre, nous souhaiterions que des points d'évaluation réguliers soient communiqués au sein des différentes instances de démocratie régionale sur le déploiement de ces dispositifs inscrits au sein du PRS ayant pour objectif de libérer du temps médical.

La coordination dans l'exercice coordonné est fondamentale dans le développement de la délégation de compétences ou de tâches. Le mouvement mutualiste en région prend part à ces expérimentations. Notre centre de santé Jean Bart à Dunkerque a expérimenté le recrutement d'une assistante médicale (profil infirmière) et en retire aujourd'hui une expérience très positive avec un gain de temps médical disponible grâce à une optimisation des consultations pour les professionnels de santé.

L'inclusion de cette assistante médicale dans le parcours de soins du patient au sein de la structure a également permis de réaliser les prises de sang au sein du centre de manière à simplifier le parcours des patients.

## **Nous voulons réaffirmer que face aux difficultés géographiques d'accès aux soins, les difficultés économiques d'accès aux soins ne doivent pas être oubliées.**

Nous souhaitons rendre accessibles les services en ligne de tiers-payant définis par les organismes complémentaires, afin que tous les professionnels de santé soient outillés de la même façon. Les solutions de tiers-payant développées par les organismes complémentaires aujourd'hui sont insuffisamment diffusées.

### **◆ Favoriser l'accès aux soins en levant les freins financiers, pour la médecine de ville**

Pour la Mutualité Française, la généralisation du tiers-payant est une mesure sociale portée par une modernisation des systèmes de paiement dans le secteur de la santé.

Le tiers-payant facilite l'accès aux soins des patients, il permet un meilleur accès aux soins de premier recours. Dans ce but, la Mutualité Française Hauts-de-France a créé un module d'information pour les étudiants kinésithérapeutes (IFMK) et infirmiers (IFSI) de dernière année. Ce module a pour objectif de donner toutes les informations utiles, notamment sur la pratique d'un tiers-payant et d'une télétransmission.

L'objectif est d'étendre ces modules d'informations auprès d'autres professionnels de santé, par exemple les dentistes et assistants médicaux.

### **◆ Simplifier la pratique du tiers-payant dans les établissements de santé, via le dispositif ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires)**

Le dispositif ROC vise à simplifier l'application du tiers-payant sur la part complémentaire dans les établissements hospitaliers, grâce à la dématérialisation des flux d'informations, de la prise en charge jusqu'à la facturation. Les démarches sont simplifiées pour l'équipe administrative hospitalière, et surtout nous constatons la diminution du nombre de factures impayées. Par ailleurs, grâce à la télétransmission des factures, l'application du tiers-payant aux établissements est facilitée, ce qui constitue un autre bénéfice pour le patient.

En région, la Mutualité Française Hauts-de-France suit et informe les établissements de santé dans la démarche du dispositif ROC. Au 15 juin, nous avons 17 établissements publics qui ont démarré ou en cours de démarrage ROC.



# *Mettre à disposition notre expertise mutualiste en prévention santé pour lutter contre les inégalités en santé*

Malgré l'amélioration de certains indicateurs, nous constatons que les indicateurs dans la région s'améliorent moins vite que les indicateurs nationaux, créant un retard toujours plus important pour la région en comparaison des indicateurs nationaux. Nous ne pouvons, au nom de l'égalité d'accès aux soins, valeur fondamentale de notre démocratie et du mouvement mutualiste, accepter que de tels écarts grandissent.

Entre 15 % et 20 % seulement de notre état de santé est déterminé par le système de santé. Pour agir sur les autres déterminants de santé, la politique publique de prévention doit donc dépasser le cadre du soin et être transversale. A tous les âges de la vie, il faut convaincre qu'un comportement favorable à la santé peut permettre de préserver ou maintenir son état de santé.

## **La Nutrition : un déterminant de santé essentiel à promouvoir dans le cadre de la politique publique de prévention régionale**

### **◆ Agir dès le plus jeune âge**

Il nous paraît indispensable de développer, avec l'Education Nationale (infirmier(e)s scolaires, professeurs...) et la Protection Maternelle Infantile une culture de la prévention dès le plus jeune âge comme énoncé dans l'objectif général 3. Cette sensibilisation à la prévention devra ensuite se poursuivre à certains moments clés de la vie (adolescents, jeunes adultes, futurs retraités...) avec les outils adaptés afin de rendre les messages les plus simples possibles. Cette ambition pose toutefois la question des moyens mis à disposition notamment en termes de professionnels au sein de la médecine scolaire. En parallèle, il nous semble également important d'y associer un volet parentalité afin que les messages passés au sein des structures puissent l'être également à la maison.

### **◆ Renforcer le pilotage régional des politiques de nutrition**

Nous avons accueilli avec intérêt la proposition réalisée au sein du PRS visant à créer un comité territoire et alimentation. Etant investi depuis plus de 10 ans sur la thématique de la nutrition en région sur lequel nous possédons une réelle expertise, nous aimerions pouvoir y être associés. L'activité physique adaptée (APA) et l'alimentation ont été réaffirmées comme des thématiques prioritaires de notre stratégie mutualiste en prévention et promotion de la santé 2023-2026. Il nous semble en



effet essentiel au sein de l'ensemble des initiatives mises en place sur la thématique de pouvoir dégager, grâce à une évaluation poussée des actions existantes, des actions probantes qui pourront être dupliquées sur tous les territoires de santé de la région. Il est nécessaire néanmoins d'être vigilants à ne pas complexifier les politiques de prévention menées en ajoutant une strate supplémentaire dans le millefeuille existant qui pourrait décourager les initiatives pouvant être portées par les acteurs du territoire.

● **Promouvoir l'accès à la santé pour tous en encourageant les « politiques d'aller vers »**

Nous partageons cet objectif « d'aller vers », essentiel pour la réalisation des valeurs mutualistes que nous défendons d'accès à la santé pour tous, et y contribuerons dès que nous le pourrons sur le territoire. Nous participons déjà activement à la formation de personnes relais concernant la thématique des dépistages organisés des cancers où une coordination via le CRCDC et une meilleure accessibilité des tests de dépistages (pharmacie, accès en ligne) ont été initiées au niveau régional et témoignent d'une avancée qu'il faudrait conforter. Néanmoins nous souhaiterions connaître plus précisément les moyens mis en œuvre pour réaliser ces objectifs et craignons que les moyens ne soient pas à la hauteur pour permettre une personnalisation des accompagnements. A titre d'exemple, dans les politiques visant à prévenir les conduites addictives, les initiatives mériteraient d'être multipliées localement par des acteurs de terrain et les investissements en termes d'accès aux soins restent encore limités. Grâce à la proximité que les mutuelles entretiennent avec leurs adhérents, elles sont un levier puissant pour soutenir l'indispensable dynamique de prévention et « l'aller-vers » et pourraient davantage se mobiliser dans le cadre d'une politique plus concertée et plus inclusive sur ces thématiques.

## **La santé environnementale : une approche globale et concertée qui doit être, à la hauteur des enjeux, ambitieuse.**

● **Renforcer le pilotage stratégique pour les politiques publiques en santé environnementale**

Nous notons et saluons la volonté d'intégration soutenue par l'objectif général 1 de l'ensemble des parties prenantes avec une attention particulière exprimée à destination des collectivités locales et des professionnels de santé. La Mutualité Française souhaite l'instauration d'une gouvernance participative sur cette thématique et avait d'ailleurs initié, dans cette optique, un webinaire sur la santé environnementale en 2021 à destination des collectivités locales. En retour de cette expérience, un point de vigilance est néanmoins à soulever concernant la multitude de prérogatives des élus municipaux et communautaires dans ce domaine. Ces multiples prérogatives entraînent de fait la nécessité d'une hiérarchisation préalable des orientations, formations ou accompagnements en santé environnementale qui leurs seront dédiés, hiérarchisation pour lesquels il apparaîtrait judicieux de



concerter l'ensemble des experts en région.

◆ **Soutenir la mise en place d'un plan de formation global des acteurs de la protection sociale et de la santé, à la santé environnementale dans les formations initiales et continues**

Concernant la formation des établissements de santé et des professionnels de santé, il s'agit là depuis de nombreuses années d'un investissement soutenu par la Mutualité Française Hauts-de-France dans le cadre du projet Femmes Enceintes Santé et Environnement. Dans le cadre de ce projet nous formons et sensibilisons chaque année des centaines de personnes en région, par l'intermédiaire de la formation continue proposée aux professionnels de santé, d'interventions lors de la formation initiale des étudiants, d'actions de sensibilisation à destination des futurs jeunes parents et de la vulgarisation sur les réseaux sociaux destinée au tout public.

◆ **Renforcer la participation citoyenne en donnant un meilleur accès aux données**

L'objectif poursuivi par le PRS visant à prévenir les risques sanitaires liés aux bouleversements de notre environnement nous paraît essentiel. La sensibilisation des habitants aux quelques espèces citées apparaît encourageante mais malgré tout insuffisante car les propositions font essentiellement face à la gestion de problématiques connues. Nous pensons qu'il est nécessaire d'être plus ambitieux sur cette approche en sensibilisant les citoyens à l'impact des choix individuels et sociétaux sur la santé humaine et en vulgarisant le concept One Health. En parallèle, il nous paraît nécessaire de favoriser une implication plus forte des professionnels de santé quant à l'identification des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pour certaines considérées comme « nuisibles » alors qu'elles pourraient rendre d'énormes services aux écosystèmes et à l'Homme en limitant des populations vectrices de virus et autres pathologies.

## **Rendre la santé accessible, inclusive et protectrice du bien-être psychique et physique de chacun**

◆ **Favoriser le repérage en œuvrant au déploiement de la formation « Premier Secours en Santé Mentale en région »**

Pour lutter contre la stigmatisation et favoriser le repérage précoce des troubles psychiques, la Mutualité Française s'engage depuis plusieurs mois au côté de l'association PSSM France (Premiers Secours en Santé Mentale). Depuis peu la Mutualité Française Hauts-de-France dispose en son sein d'une formatrice agréée. Nous souhaitons, à ce titre, former les mutualistes (salariés, élus, professionnels de santé) à cette thématique afin de prendre part activement à cet objectif de santé publique. Plus globalement, nous pensons nécessaire que cette formation puisse être déployée au plus grand nombre : jeunes, professionnels de santé, professionnels de l'Education Nationale, entreprises.

### ◆ **Améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce grâce à une politique intersectorielle et globale**

Dans son Observatoire “La santé mentale en France” (juillet 2021), la Mutualité Française a constaté que le principal obstacle à la consultation d’un psychologue pour la moitié des Français (47%) est le coût. Au regard du contexte régional économique et social difficile, cet obstacle économique est d’autant plus vrai au sein de notre région. Afin de prendre en compte la réalité du coût d’une consultation, qui est en moyenne de 55 €, les mutuelles, pionnières en matière de prise en charge de ces soins, vont continuer d’œuvrer pour faire diminuer le reste à charge de leurs adhérents. Le champ de la santé mentale est d’ailleurs davantage investi par certaines mutuelles dont la cible d’adhérents peut être, en lien avec leur exercice professionnel, davantage exposée aux risques psycho-sociaux. À la suite de la crise du Covid-19, l’ensemble des mutuelles ont pris en charge des consultations de psychologues (à partir du 1er janvier 2022, pour toute personne âgée d’au moins 3 ans) de manière complémentaire à la prise en charge du régime obligatoire pour les psychologues conventionnés. Nombre de mutuelle permettent aussi dans leurs contrats d’obtenir des remboursements de séances pour des psychologues non conventionnés permettant un accès aux soins plus étendu dans les secteurs où peu de professionnels ont rejoint Mon Parcours Psy. Cette mesure constitue une avancée majeure répondant à un besoin crucial en santé publique : rendre accessible au plus grand nombre les soins psychologiques.

Les politiques menées, pour promouvoir une bonne santé mentale se doivent donc, pour être efficaces, d’être globales et intersectorielles. A titre d’exemple au sein de l’établissement de santé mentale mutualiste de Lille (MGEN), nous avons de multiples partenaires sociaux, médicaux sociaux, en lien avec les associations proposant des solutions de logement. Notre Maison des Usagers spécialement dédiée à la santé mentale et située hors de notre établissement reçoit de multiples associations en lien avec la problématique de la santé mentale. Nous employons un médiateur de santé pair dans notre établissement afin de favoriser le savoir expérientiel des usagers. Cette approche multisectorielle nous paraît indispensable pour pouvoir s’orienter vers des prises en charge les plus précoces possibles.

A ce frein économique s’ajoute la forte tension à laquelle sont soumises les structures de soins à l’exemple des Centres médico-psychologiques, qui jouent pourtant un rôle pivot dans l’accès à une offre spécialisée, et des établissements de santé mentale touchés par une crise d’attractivité de leurs métiers.

### ◆ **Encourager « l’aller vers » à destination des aidants**

Le public aidant étant un public prioritaire dans le déploiement de nos actions de prévention depuis de nombreuses années, nous ne pouvons que saluer l’importance accordée par le futur PRS à l’offre de prise en charge des aidants. Il nous paraîtrait pertinent de communiquer davantage sur



les dispositifs existants dans les lieux de vie tout en simplifiant leurs recours. Nous pensons qu'une harmonisation des pratiques concernant ces politiques à destination des aidants avec les autres acteurs impliqués dans ces politiques, ainsi qu'un repérage des actions probantes, permettrait d'agir de manière plus efficiente au profit des aidants.